

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du 7 NOVEMBRE 2023

Délibération CA 2023 / 11 / 07 – 13

Point 19 de l'Ordre du Jour :

MODÈLE-TYPE de la CONVENTION de SÉJOUR de RECHERCHE

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXES 10.1 et 10.2

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** le modèle-type de la convention de séjour de recherche concernant les doctorants étrangers inscrits à l'Université de Lorraine et les chercheurs étrangers effectuant une mobilité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	24
Présents	16
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 8 novembre 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **13 NOV. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **9 novembre 2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **13 NOV. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.